

## L'accès à l'hygiène et aux toilettes : un droit fondamental, la liberté d'aller et venir Ségur de la Santé

### Contribution APF France handicap

17 novembre 2020

La Journée mondiale des toilettes veut sensibiliser le public à la situation de 4,2 milliards de personnes qui vivent encore sans accès à des installations sanitaires gérées en toute sécurité. Si cela peut sembler plus anecdotique pour la France un certain nombre de personnes n'ont pas accès aux toilettes dans les espaces publics, les ERP ou encore les transports alors même que c'est un enjeu de santé pour eux. C'est le cas des personnes en situation de handicap.

### Des besoins en santé non couverts

Deux grandes familles de problématiques inhérente au handicap

**Les troubles des fonctions urinaires et digestives** liés au handicap nécessitent de pouvoir accéder à des toilettes de manière régulière et dans des conditions d'hygiène acceptables pour effectuer des soins (autosondage, vidage de poches urinaires, pénilex ou de stomie, changement de protection) ou répondre à une hyperactivité des fonctions urinaires ou fécales (par ex. hypertonie vésicale).

**L'accessibilité des toilettes** nécessitent d'avoir pensé sa localisation (cheminement jusqu'aux toilettes, aire de stationnement devant, pas le long d'un mur), leur aménagement (taille des toilettes pour accueillir un accompagnant ou un fauteuil, nécessité de transfert, la barre d'aide, hauteur et forme des cuvettes notamment de WC suspendus ...) pour répondre aux besoins des différentes personnes (fauteuil roulant manuel/électrique, capacité à se baisser et se relever, besoin d'un accompagnant ou non). La nécessité d'avoir un accompagnant n'est pas non plus toujours pensé pour les personnes en formation.

*« La plupart ne sont pas accessibles ou faussement accessibles. A mon travail par exemple, la barre d'appui est placée loin des toilettes, ce qui ne sert à rien. Elle serait au plafond se serait pareil »*

Or l'insuffisance du nombre de toilettes, leur inaccessibilité, leur indisponibilité (panne, fermée) et leur insalubrité (sauté, sans eau, matériel cassé) sont autant d'obstacles auxquels se heurtent les personnes en situation de handicap.

*« Après une soirée sympa avec les copains, on boit quelques bières mais quand le besoin arrive... pas de toilettes dans l'établissement, donc on part à la recherche d'une sanisette, mais elle est en panne, donc on en cherche une deuxième, le temps passe, on fait 500 m de plus, parfois plus, mais pas de chance quand on arrive elle n'est pas disponible non plus... »*

*« Les toilettes pour personnes en situation de handicap sont quelquefois fermées pour rester plus propres. Le problème est de trouver la personne qui possède la clé. Il ne faut surtout pas que l'envie soit pressante... »*

## Atteintes à la dignité, limitation de l'autonomie et conséquences sur la santé

---

Les difficultés d'accès aux toilettes dans l'espace public sont **facteur de stress et de renoncement à la mobilité** et donc viennent **diminuer de facto l'autonomie** des personnes en situation de handicap.

De **nombreuses stratégies** sont alors mises en place pour gagner un peu en mobilité et se déplacer devient un vrai parcours du combattant : utilisation de protection alors même qu'à domicile ce n'est pas nécessaire, utilisation d'un urinal, matériel d'hygiène (lingette, gel ...), repérage des lieux en amont ...

*« Je connais bien la ville donc j'anticipe la présence de toilettes à proximité lorsque je me déplace : il y en a à la Sécurité sociale, à la CAF, au centre médical de la sécurité sociale. Il y a des sanisettes gratuites à côté de certaines stations de tramway, il y a aussi certains commerçants dont on sait qu'ils seront accueillants. »*

*« Il n'est pas toujours possible de se laver les mains (absence de savon ou d'eau, ou séchoir en panne). Le jet d'eau est trop fort donc en fauteuil on est tout éclaboussé. Conclusion il vaut mieux apporter son gel hydroalcoolique et ses propres mouchoirs. »*

**Les atteintes à la dignité** sont fréquentes (manque d'intimité, d'hygiène jusqu'à se souiller) et parfois se traduisent par des **problèmes de santé** (infection, mycose ...).

*« Il m'est arrivé plusieurs fois que le temps de demander, d'attendre l'ascenseur, le temps de monter à l'étage, j'ai fait dans ma culotte »*

*« J'ai été ouvert à vif pendant quelques jours, avec des difficultés de cicatrisation. Jusqu'à ce que cela cicatrise, je ne pouvais pas sortir car il m'était impossible de porter des protections. »*

*« Lorsqu'il n'y a aucunes toilettes accessibles, j'utilise un urinal, j'essaye de me mettre à l'abri des regards, hors des toilettes. J'ai toujours la crainte de passer pour exhibitionniste. »*

## L'accès à l'hygiène et aux toilettes, un droit humain, une condition de la liberté d'aller et venir.

---

C'est pourquoi, l'accès à l'hygiène et à des toilettes adaptées ne doit plus être considéré comme un luxe, une « bonne surprise » mais comme **un droit humain à rendre effectif dans tous les lieux de vie et constitutif de la liberté d'aller et venir.**

C'est pourquoi nous demandons :

- Un diagnostic puis un plan de programmation de toilettes salubres et accessibles dans les espaces publics, transports, ERP
- Une information fiable sur l'installation de ses équipements
- La mise en œuvre plus stricte des commissions d'inspection et d'agrément
- Le développement de la praticité des toilettes : tablette pour poser le matériel, poubelle assez grande pour jeter le matériel, cuvette allongée pour WC suspendu ...

*« Partir en voyage est toujours un peu, euh, une aventure. Par exemple pour la gare SnCF de XX, le site indique qu'il y a un piano en accès libre, ce qui est tout à fait intéressant, mais ne dit rien sur les toilettes... (réponse, il y a des toilettes accessibles au centre de la gare) »*

*« Il y a une page sur le site internet de la mairie de Paris qui donne la localisation des sanisettes, c'est déjà une grande aide, mais malheureusement elle n'indique pas leur disponibilité/état de fonctionnement. »*